



Club COBRA (ville) : .....

FORMULAIRE de :

Postulation

Renouvellement

Nom et prénom : .....

Entreprise : ..... Année de création : .....

Adresse : .....

Tél portable : .....

Courriel : ..... Site internet : www. ....

Activité principale de l'entreprise : .....

Nom du parrain : .....

### **OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT DU CLUB**

Le club affiche clairement sa volonté de créer un réseau de recommandation d'affaires en permettant à des professionnels, entrepreneurs et chefs d'entreprises d'horizons professionnels différents et non concurrentiels de se retrouver toutes les semaines (hors vacances scolaires et jours fériés) pour mieux se connaître et échanger des recommandations d'affaires pour développer leur chiffre d'affaires.

Les réunions se dérouleront de façon hebdomadaire, le matin de 7h30 à 9h00 (accueil à 7h00) à ..... dans la salle de réunion. À votre arrivée vous prendrez 1 boisson qui sera à régler au bar et facturée .....€ car elle inclut la location de la salle.

Sur décision du groupe, la réunion pourra être effectuée chez l'un des membres qui souhaiterait nous faire découvrir son entreprise, par exemple dans le cadre de la « découverte métier » de 10 mn.

### **Charte de CONFIANCE et de FONCTIONNEMENT entre les adhérents du club**

- Je représente dignement le métier que j'exerce avec probité.
- Je prendrai en compte immédiatement la ou les recommandation(s) reçue(s) et tiendrai informé l'émetteur.
- Je respecte les RV hebdomadaires et les horaires de réunion du Club.
- Je prépare mon intervention d'1 mn et /ou ma « découverte métier » de 10 mn, afin d'être efficace et ce, dans le but de recevoir des recommandations de mes co-adhérents.
- J'accepte l'organisation du Club; je m'engage à une participation active en tant que membre COBRA et en tant que responsable d'une fonction proposée que j'aurai acceptée (présidence, vice-présidence, protocole, comité des membres ...).
- Je m'acquitte de ma PAF hebdomadaire et du financement de mon adhésion.
- Je m'engage à respecter les objectifs et fonctionnement de COBRA\* ainsi que la charte de confiance\*.
- La date de début d'adhésion est la date de postulation.

Date et signature
-------------------

### **CONDITIONS FINANCIÈRES D'ADHÉSION**

	Adhésion	Renouvellement
Droit d'entrée	90 €	-
Adhésion annuelle	750 €	750 €
<b>Total HT</b>	<b>840 €</b>	<b>750 €</b>
TVA 20%	168 €	150 €
<b>Total TTC</b>	<b>1008 €</b>	<b>900 €</b>

### **DECISION DES RESPONSABLES (comité des membres)**

Candidature acceptée

Candidature refusée

Motif(s) du refus :

DÉCISION DU DIRECTEUR :

\* en signant ce formulaire, je reconnais avoir lu et accepté la Charte de confiance entre adhérents COBRA et le règlement intérieur et administratif imprimé au verso de ce formulaire de postulation – renouvellement COBRA FRANCE

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR ADMINISTRATIF

Le présent règlement intérieur et administratif s'applique pour tout adhérent d'un groupe COBRA (Club Orientation Business et Recommandation d'Affaire) en France.

## **Objet de COBRA**

Un groupe COBRA est constitué de professionnels, commerçants, entrepreneurs et chefs d'entreprises d'horizons professionnels différents et non concurrentiels.

Les réunions COBRA sont fixées afin de se retrouver toutes les semaines hors vacances scolaires et jours fériés, le but étant de mieux se connaître, partager ses réseaux pour échanger des recommandations d'affaires afin de permettre à chaque adhérent de développer son chiffre d'affaires.

Recommandation d'affaires : c'est un adhérent qui offre l'opportunité à un autre adhérent de présenter son métier à quelqu'un susceptible d'être intéressé par l'achat de ses produits ou services.

Le Club n'a pas d'obligation de résultat, il propose la mise en place de moyens pour chaque adhérent de développer son chiffre d'affaires. Pour cela, chaque membre s'engage à assurer sa présence hebdomadaire aux réunions.

Par ce biais, il lui est permis de présenter en toute clarté à l'ensemble du groupe son activité principale ou un des aspects de celle-ci, le tout afin de donner confiance et de se faire recommander par les autres adhérents auprès de tiers.

## **Fonctionnement**

Les réunions se déroulent de façon hebdomadaire de 7h30 à 9h00 (hors vacances scolaires et jours fériés). La formation de l'adhérent peut se dérouler durant les vacances scolaires.

Le calendrier sera proposé par le Directeur et/ou le Président de séance.

Le lieu sera déterminé pour chaque groupe COBRA ainsi que la participation financière à la location de la salle et de la boisson d'accueil par adhérent.

Sur décision du Club, la réunion pourra se dérouler chez l'un des adhérents qui souhaiterait nous faire découvrir son activité sur le terrain.

La réunion hebdomadaire est animée par un Président de séance (le cas échéant par un Directeur ou le Fondateur).

Il appartient au Président de séance de gérer les 90 mn pour organiser la présentation par chaque adhérent de son activité ou un de ses aspects (1 mn environ) idem pour les «invités», la «découverte métier» d'un des adhérents en 10 mn, et l'échange des recommandations en fin de séance ainsi que les «merci pour la recommandation» et toutes informations nécessaires au bon fonctionnement du club.

Ce dernier s'entoure d'un Comité des membres composé d'un vice-président, un responsable du protocole, un formateur, un organisateur d'afterworks, etc ... Le Comité des membres peut fixer des objectifs au club le temps de son mandat.

L'adhésion dans un club COBRA se fait par une demande officielle de postulation ou de renouvellement auprès du président du club. (cf. formulaire ad'hoc). Le Comité des membres peut émettre une objection à tout entrant ou à tout renouvellement. Le renouvellement d'adhésion n'est pas automatique, celle-ci sera basée sur des critères d'assiduité et de recommandations apportées au groupe durant l'année écoulée.

## **Les Invités**

Un «invité» peut participer en tant que tel à 2 réunions maximum. Il devra s'acquitter dès son arrivée d'une participation financière : PAF représentant le coût individuel de la location de la salle et de la boisson d'accueil. À sa demande, il lui sera remis un dossier de postulation.

Un adhérent pressentant la concurrence éventuelle d'un «entrant» prend la responsabilité d'en informer le Président de séance ou/et le Directeur.

## **Conditions**

Une personne ne peut être membre que d'un seul groupe COBRA.

Un membre ne peut appartenir à un autre groupe, club ou association dont l'objet est la recommandation d'affaires avec un fonctionnement partiellement ou totalement identique (réunions hebdomadaires).

Si tel était le cas, cela constituerait un motif d'exclusion immédiate du groupe COBRA et cela sans possibilité de remboursement de la cotisation acquise au Club et sans aucune compensation.

Une personne changeant son activité principale sous laquelle elle est devenue membre, verra sa profession ouverte à un autre candidat. Si cette même personne souhaite rester dans COBRA pour sa nouvelle activité, elle devra remplir un nouveau dossier de postulation.

L'assiduité est la base de la réussite du Club et de l'adhérent pour assurer le développement de son chiffre d'affaires. L'adhérent doit avoir la volonté de transmettre des recommandations de bonne foi et/ou amener des invités chaque semaine.

Une absence est exceptionnellement autorisée en cas de maladie et/ou hospitalisation.

Un adhérent peut se faire remplacer 6 fois par an par une personne de son entreprise ou tout autre suppléant ayant un rapport direct avec son activité principale (client, fournisseur ou sous-traitant).

Les absences doivent être signifiées au Président ou au Directeur par tout moyen 24h avant la réunion.

L'absence non justifiée d'un adhérent ou plus de 6 absences sans substitution sur 1 année (de date à date à compter de l'adhésion) entrainera l'ouverture de la profession à un autre candidat.

Chaque membre s'engage à suivre une formation COBRA «à la recommandation d'affaires» au cours des 6 premiers mois suivant sa date d'entrée.

## **Financement**

Un droit d'entrée forfaitaire et unique est exigé à la date de 1<sup>ère</sup> adhésion, dont le montant est fixé à 90 € HT.

Dotation à la 1<sup>ère</sup> adhésion : Il sera fourni au nouvel adhérent 1 conférencier, 1 porte carte de visite et des imprimés nécessaires au fonctionnement du club.

Cotisation annuelle:

Le montant de la cotisation est de 750€ HT (hors PAF hebdomadaire).

Le Club est assujéti à la TVA en cours.

L'adhésion à COBRA ou la demande de renouvellement n'est effective qu'à la date du règlement de la cotisation annuelle (chèque bancaire ou virement à l'ordre de COBRA France).

En cas de non règlement avant la date d'une réunion, l'entrant ne participera pas aux réunions jusqu'au total acquittement, idem pour tout impayé (PAF).

## **Exclusion**

Tout membre ne respectant pas le Règlement intérieur et administratif de COBRA ainsi que sa Charte de confiance et de fonctionnement (cf recto de ce document) se verra signifier son exclusion immédiate du Club sans remboursement de cotisation.

Tout différend entre 2 membres susceptible de nuire à la bonne marche du Club, doit être signifié par l'un d'entre eux au Président ou/et Directeur dès que le constat en est fait. Après audition des parties et période d'observation si nécessaire, une décision d'exclusion pourra être envisagée.

La cotisation annuelle et le droit d'entrée ne sont pas remboursables en cas de démission du membre.

La société COBRA France possède un site internet :

[www.cobrafrance.com](http://www.cobrafrance.com)

Chaque club sera affiché sur ce site avec lieu et jour de réunion, la rubrique «nos membres» avec pour chaque adhérent : logo de l'entreprise, activité, nom et prénom ainsi qu'un lien sur son propre site internet.

L'actualité des clubs, les afterworks, salons ... seront accompagnées de photos ou et de vidéos des adhérents et de leurs invités. Ces derniers acceptent la diffusion de leur image, néanmoins chaque personne bénéficie d'un droit d'opposition et de rectification le concernant. Pour faire usage de celui-ci il lui appartient de prendre contact avec COBRA France par mail ou par lettre.